

# Renouvellement de la gestion du réseau de chaleur

Mars  
2017

## Bilan 2015-2016



### Michèle Picard, Maire de Vénissieux, Conseillère métropolitaine



Porté par la Ville depuis des décennies, le réseau a été profondément rénové, optimisé dans un contrat de délégation moderne qui propose de nombreux outils pour une plus forte transparence auprès des abonnés et des usagers.

Si l'année 2015 était l'année du nouveau contrat, l'année 2016 a été l'année de tous les travaux et a marqué la concrétisation des ambitions de la Ville de Vénissieux pour un réseau de chaleur exemplaire qui allie la dimension écologique et sociale de la politique énergétique vénissienne.

Ce réseau avec son nouveau contrat a été primé par le trophée des Maires du Rhône en 2015, puis labellisé «éco réseau» par l'association Amorce en 2016. Il est aussi une des fortes contributions à l'obtention par la ville du label Cit'ergie, plaçant Vénissieux dans le peloton de tête des 23 communes en France en 2016 pour leur plan climat-énergie.

*Extraits choisis du courrier adressé aux abonnés en février 2017*

### Pierre-Alain Millet, Adjoint au Maire délégué au logement, au développement durable et aux énergies, Conseiller métropolitain



Après les deux premières années du nouveau contrat du réseau de chaleur, les baisses de tarifs en 2015 puis 2017, les travaux sur la chaufferie, les réseaux, les sous-stations, il faut désormais déployer pleinement les nouveaux outils d'information et de communication.

Le site Internet permet à tous de suivre les incidents et leurs résolutions... Les abonnés peuvent consulter chaque jour la situation de leur sous-station, les températures et les consommations.

Il reste à accompagner la modernisation des réseaux secondaires gérés par les abonnés syndics et bailleurs. Rénovation des installations d'immeubles, des radiateurs, des systèmes de régulation, thermostats avec affichage de la température... C'est désormais la clé du confort thermique pour l'utilisateur.

Il faut aussi renforcer la gestion de ces réseaux secondaires, leurs outils de communication, d'information et de suivi des incidents pour élever la qualité de service finale pour l'utilisateur.

Si le réseau de chaleur est désormais métropolitain, la ville de Vénissieux continuera à accompagner ses habitants pour renforcer le droit à une énergie propre, décarbonée et accessible.

Après une démarche de renouvellement de contrat engagée fin 2012, une nouvelle convention de Délégation de Service Public est rentrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

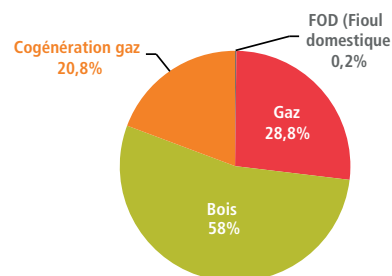
L'année 2015 a été consacrée principalement à la mise en place contractuelle de la nouvelle convention avec la société Vénissieux Energies.

L'année 2016 a été l'année de réalisation des travaux pour répondre à tous les engagements :

- vers une production d'Énergies Renouvelables (EnR) à 58 %, grâce à une nouvelle chaufferie biomasse,
- vers la modernisation du réseau, par sa rénovation et celle des sous-stations.

#### Années 2017 à 2027

**58% EnR**



## Année 2015

### Mise en place du nouveau contrat

**1<sup>er</sup> janvier 2015**

Nouveau contrat de Délégation de Service Public.

Annuellement, à cette occasion, le Compte Rendu Technique et Financier annuel du délégataire est remis aux participants.

**2 juillet**

Conseil de surveillance et de transparence du chauffage urbain.



Précurseur dans la création et la tenue de ces rencontres entre tous les acteurs du chauffage urbain, la Ville organise 2 fois par an ce rendez-vous pour informer et échanger sur les actualités et le suivi du contrat de délégation.

**28 septembre**

Remise du trophée innovation des maires du Rhône et de la métropole.



**9 décembre**

Conseil de surveillance et de transparence du chauffage urbain.

#### AXES FORTS

- *Actes contractuels pour la création de la société dédiée : statuts, assurances,...*
- *Gestion administrative et financière de la fin de la société SECV.*
- *Renouvellement des polices d'abonnements.*
- *Travaux pour l'utilisation du biocombustible.*
- *Etudes et travaux préparatoires pour les travaux de 2016.*

## Année 2016

### Travaux



#### AXES FORTS

- *Construction de la nouvelle chaufferie biomasse.*
- *Remplacement des moteurs de cogénération.*
- *Installation de la nouvelle chaufferie gaz.*
- *Modernisation des équipements.*
- *Conversion de tout le réseau en Basse température (<100°C).*
- *Renforcement de certains tronçons de réseau.*
- *Rénovation de sous-stations Haute Pression.*
- *Instrumentation de toutes les sous stations pour report et suivi des paramètres de régulation.*

**4 avril**

Lancement de la construction de la seconde chaufferie biomasse.



**7 juillet**

Conseil de surveillance et de transparence du chauffage urbain.

**7 décembre**

Remise du label éco-réseau par Amorce.



**7 décembre**

Conseil de surveillance et de transparence du chauffage urbain.

**16 décembre**

Inauguration de la nouvelle chaufferie biomasse.

**31 décembre 2016**

Fin de la convention de gestion entre la Ville et la Métropole.

La Métropole reprend l'exercice de la compétence réseau de chaleur.



## 4 RETOUR SUR LES OBJECTIFS FIXÉS

### Vers une meilleure transparence de gestion

### Une gamme d'outils et de rendez-vous réguliers

#### Pour accompagner la mise en place du nouveau contrat

- deux **documents pédagogiques** sur le service et la facturation,
- des **réunions ciblées** sur le nouveau contrat et le renouvellement des polices d'abonnement.

#### Pour accompagner les travaux

- des courriers et rencontres de préparation des travaux,
- une **réunion d'information publique** sur les travaux,
- des documents de communication : flyers, plans de déviation,
- des points d'information en mairie, sur le site Internet et dans la presse,
- un **numéro vert dédié** pour toute question.

#### Enquête de satisfaction des abonnés et usagers

### Enquête satisfaction\* : que disent les abonnés ?

**81 %** d'entre eux sont satisfaits par le service facturation

**85 %** estiment que la nouvelle facture est lisible et bien présentée

**100 %** jugent « utile » la visualisation de l'évolution de la consommation

**67 %** trouvent « utile » la notice explicative de la facture

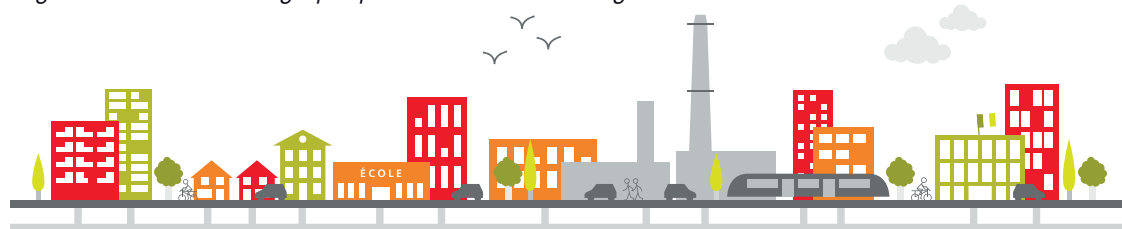
*Extrait de l'enquête de satisfaction sur la facturation à destination des abonnés, réalisée en novembre 2015*

#### Pour offrir un accès permanent et libre à toutes les informations et documents de réseau

- l'ouverture d'un **site Internet dédié** au réseau de chaleur de Vénissieux : [www.venissieux-energies.fr](http://www.venissieux-energies.fr),
- la **lettre du réseau de chaleur** n°1 pour tous les usagers du service,
- des **Conseils de Surveillance et de Transparence du chauffage urbain**.



Logo et nouvelle charte graphique de Vénissieux Énergies :

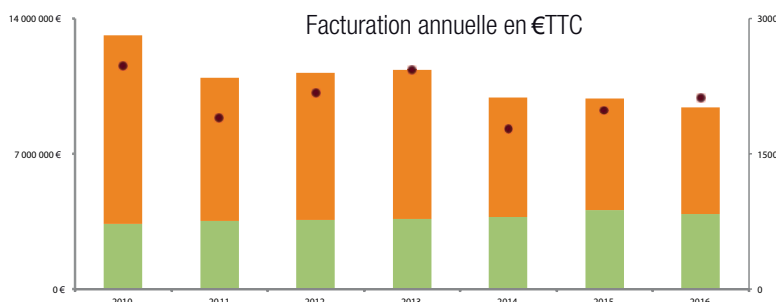
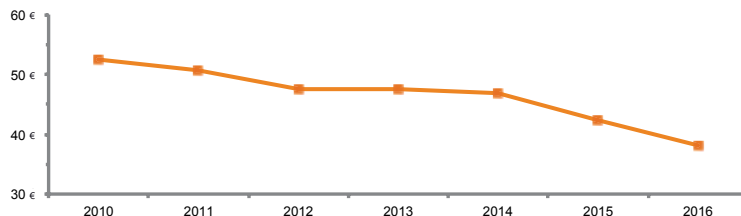


**venissieux  
énergies**

## Réduire le tarif de la chaleur, un objectif atteint

- **Passage de la TVA de 19,6 % à 5,5 %** sur l'ensemble de la facture depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Baisse des tarifs plus forte que l'engagement : **baisse de plus de 17% du prix de la chaleur** en 2015 et 2016 en € TTC/MWh au lieu des 10,3% prévus dans le contrat (sur la base d'une consommation annuelle totale de 150 413 MWh et une puissance souscrite totale de 73 389 kW).

Prix moyen R1 en €/MWh  
Coût des énergies



- R1 : élément de tarif proportionnel à la consommation représentant le coût des énergies
- R2 : élément de tarif forfaitaire (abonnement) lié à la puissance souscrite
- DJU Annuel (Degrés Jours Unifiés) : indicateur de la rigueur climatique (plus le nombre de DJU annuel est bas, plus la saison a été clémente)

## Vers une amélioration de l'efficacité du réseau et la continuité de service

### Des travaux pour répondre à l'objectif

Le fonctionnement du réseau en Basse Température permet d'améliorer **l'efficacité technique** du réseau et de **faciliter** les interventions et les nouveaux raccordements.

Pour cela, d'importants travaux ont été nécessaires :

- sur le réseau : modernisation et renforcement de 5 zones,
- sur les sous-stations : 87 entièrement rénovées, 119 instrumentées.

Les nombreux travaux réalisés en chaufferie ont été terminés dans les délais prévus en **respectant les engagements** de mise en service des installations.



### Coût des travaux :

17M€ (13M€ pour la chaufferie et la modernisation du réseau)  
1,43M€ participation ADEME

### Une coupure annuelle réduite dès l'été 2017

La coupure technique annuelle estivale d'une semaine sera désormais réduite à **maximum 12h**.

### Des indicateurs de performance suivis

En 2015,  
Rendement global du réseau : **82,3 %**  
Disponibilité du service :  
**98,78 % en hiver et 97,65 % en été.**

Désormais contractualisés, **des indicateurs de performances** techniques, économiques mais aussi qualitatifs vont permettre de suivre la **qualité du service public rendu**.

Ces indicateurs issus de propositions nationales sont des outils efficaces pour **partager et comprendre les enjeux** du réseau.

## 6 RETOUR SUR LES OBJECTIFS FIXÉS

### De nouveaux outils

#### Thermographie infrarouge des réseaux par drone

Pour établir un diagnostic qualitatif des 24 km de réseau, une thermographie aérienne par drone d'une partie du réseau est réalisée, permettant ainsi :

- d'identifier d'éventuels points de faiblesse,
- **de mieux cibler les interventions** en cas de fuites,
- de programmer un **plan de rénovation** à long terme.

Une première branche du réseau a été thermographiée en 2016 et **à échéance de 4 ans, tout le réseau le sera.**

#### Instrumentation des sous-stations et des outils de production

Dans toutes les sous-stations et pour toutes les centrales de productions, des **automates communicants** ont été installés pour permettre un report des informations techniques et d'exploitation vers un centre de supervision.

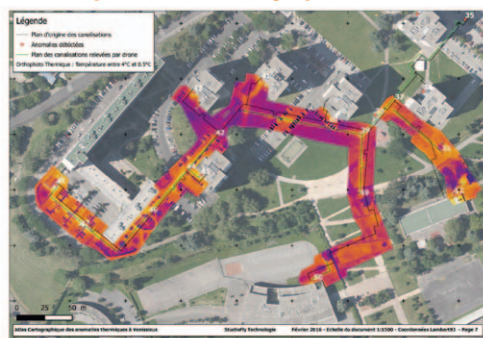
Ainsi, tous les paramètres de régulation sont **visibles et enregistrés à distance**, comme par exemple les températures d'entrée et de retour du réseau primaire.

L'outil permet aussi le paramétrage des données techniques ou l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.

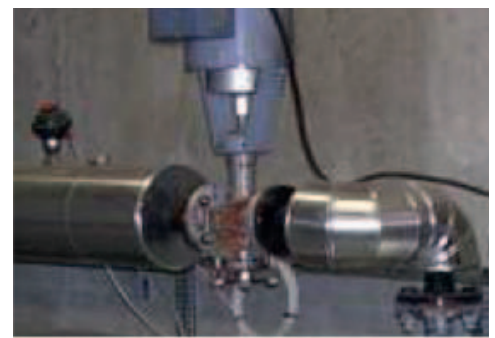
Drone



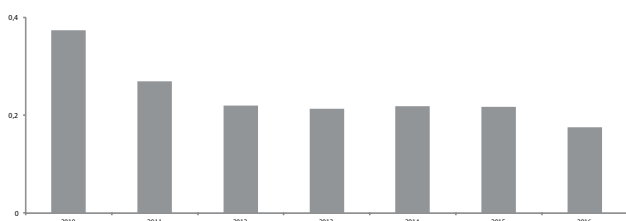
Exemple d'une thermographie du réseau



Outils de suivi



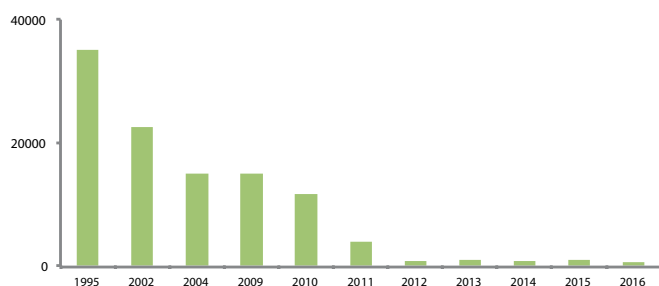
### Baisse des émissions de polluants liées au chauffage urbain engagée dès 1995



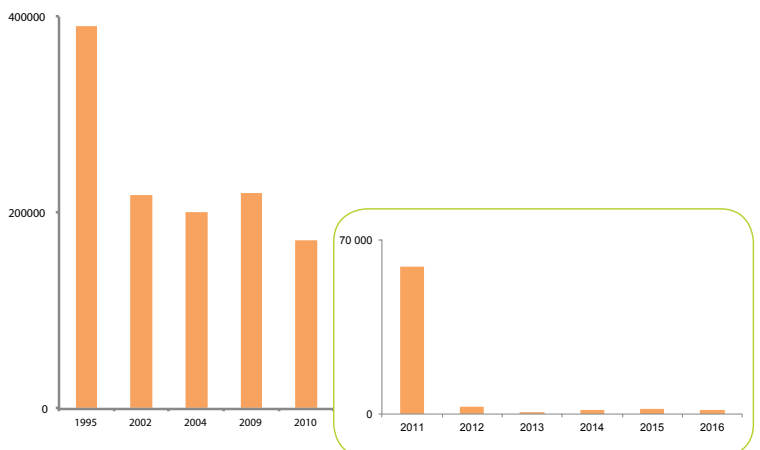
Bilan des émissions de CO<sub>2</sub> (en tonnes par MWh par an)

La baisse des émissions de polluants liées au chauffage urbain a été possible :

- en **diversifiant** les combustibles utilisés pour la production,
- en substituant progressivement les énergies les plus polluantes,
- en développement fortement les **énergies renouvelables.**



Bilan des émissions de poussière (en kg/an)



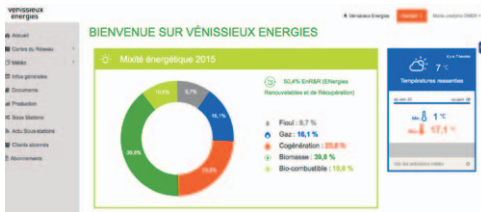
Bilan des émissions d'Oxydes de Soufre SO<sub>2</sub> (en kg/an)

## Axes de progrès

### Lien avec les réseaux secondaires et communication

Dans la chaîne du chauffage, les acteurs principaux du réseau de chaleur sont les réseaux primaires gérés par les collectivités et les réseaux secondaires gérés par les abonnés (bailleurs, syndicats, ...). Le lien n'est pas seulement technique. En effet, pour que l'efficacité et la qualité du nouveau contrat se traduisent en **qualité de service public perçue par les habitants**, il faut faire **progresser ce lien** entre le gestionnaire et les usagers : notamment en organisant de manière anticipée les démarrages de saison de chauffe et en mettant en place des procédures renforcées de communication.

### Vers un déploiement du système d'information en 2017



Le système d'information, développé à partir de l'instrumentation des sous-stations et des centrales de production, fournit donc aux équipes de Vénissieux Energies la visualisation et la gestion centralisée à distance, pour une **optimisation du fonctionnement et une meilleure réactivité**.

Dès début 2017, cet outil est **mis à disposition des abonnés** pour leur permettre d'accéder à l'ensemble des éléments contractuels (police d'abonnement, ...), financiers (factures, synthèse des consommations, ...) et techniques de leur sous-station.

## Perspectives

### Extension du réseau vers le Puisoz

L'année 2017 sera aussi celle de la nouvelle extension du réseau de Vénissieux au Nord vers le secteur du Puisoz, en desservant les quartiers Parilly et Jules Guesdes, jusqu'à son raccordement au réseau métropolitain.

**L'opportunité et la faisabilité sont démontrées** et la délibération métropolitaine du 12 décembre 2016 en fixe le cadre. Comme lors de l'extension du réseau en Centre-ville de Vénissieux, **l'anticipation et la communication autour des chantiers** devront être particulièrement travaillées.

### Exercice de la compétence par la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a donné la compétence réseau de chaleur à la Métropole Grand Lyon. Elle avait confié la gestion à la Ville jusqu'au 31 décembre 2016 par convention. La Métropole a décidé d'en reprendre la gestion, elle exerce donc pleinement sa compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans les discussions engagées avec Monsieur Gérard Collomb, Président de la Métropole Grand Lyon, la Ville avait proposé de prolonger cette convention de gestion jusqu'en 2020 pour faire bénéficier les usagers de son expérience. Par le biais de cette convention, la Ville souhaitait définir les rôles de chacun pour donner de la lisibilité à la nouvelle organisation pour les usagers et abonnés, et confirmer la légitimité de la Ville à agir en complémentarité de la Métropole pour l'exercice de cette compétence.

La Métropole n'a pas souhaité redéfinir une convention avec la Ville tout en affirmant qu'elle associera la commune dans l'exercice de cette compétence.

Nous ne savons pas aujourd'hui quelle sera la place de la Ville dans cette nouvelle organisation.

Michèle PICARD, maire de Vénissieux, dans sa lettre aux abonnés, écrit :

« J'ai rappelé à Monsieur Gérard Collomb à quel point il était essentiel que la Métropole consacre les moyens nécessaires à la poursuite de l'engagement et du travail mené depuis des années pour un service public de proximité et de qualité. Des atouts à ne pas négliger, à ne pas perdre et la Ville y sera particulièrement attentive. »



**Direction du Patrimoine**  
Service Énergie - Chauffage Urbain  
Mairie de Vénissieux  
5 avenue Marcel-Houël  
69200 Vénissieux  
tél. 04 72 21 44 44